



T2S_RELEASE R2026.JUN

DGSO - DIRECTION GÉNÉRALE DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE ET DES OPÉRATIONS

DIIF - DIRECTION DE L'INNOVATION ET DES INFRASTRUCTURES DE MARCHÉS FINANCIERS

SERI - SERVICE DES RÈGLEMENTS INTERBANCAIRES



SOMMAIRE

- 1 PLANNING_R2026.JUN
- 2 PÉRIMÈTRE DES CHANGE REQUESTS T2S_R2026.JUN
- 3 DÉTAILS DES ÉVOLUTIONS T2S_R2026.JUN

1- PLANNING_R2026.JUN

		UTEST Go/NoGo	PROD Go/NoGo
		13/03/2026	28/05/2026
R2026.JUN Packages	EAC delivery	UTEST delivery	PROD delivery
Package 01	05/12/2025	27/03/2026 Packages 1-8	13/06/2026
Package 02 RD only	19/12/2025		
Package 03 RD only	23/01/2026		
Package 04	30/01/2026		
Package 05	20/02/2026		
Package 06	06/03/2026		
Package 07	20/03/2026		
Package 08	27/03/2026		
Package 09 RD only	17/04/2026	17/04/2026	
Package 10 RD only	24/04/2026	24/04/2026	
Package 11 RD only	30/04/2026	30/04/2026	
Package 12 RD only	07/05/2026	07/05/2026	
Package 13 Critical RD only	13/05/2026	13/05/2026	
Package 14 Critical RD only	22/05/2026	22/05/2026	
Package 15 Critical RD only	29/05/2026	29/05/2026	
Package 16 Critical RD only	05/06/2026	05/06/2026	

RD : release defect

2- PÉRIMÈTRE DES CHANGE REQUESTS T2S_R2026.JUN

- **T2S-0807-SYS** : Ajout d'un nouveau code motif « PATD » dans les messages sese.024 et semt.018 en cas d'impossibilité de régler les instructions via le règlement partiel (non autorisé par une des contreparties)
- **T2S-0809-SYS** : Alignement de messages T2S avec la version ISO 20022 MR2020-2024
- **T2S-0823-SYS** : Ajout de nouveaux codes d'informations dans les sese.024 et semt.018 en cas de règlement
- **T2S-0824-SYS** : Ajout de la référence MITI de la contrepartie dans les messages contenant une « market infrastructure transaction identification (MITI) »
- **T2S-0825-SYS** : Mise à niveau du format des références sur le collatéral dans les messages sese.024, sese.025, semt.017, semt.018
- **T2S-0839-SYS** : Améliorations du rebuild et du retraitement des instructions dans le cadre de la T2S recovery (évolution complémentaire à celle de juin 2025)
- **T2S-0863-SYS** : Mise à jour éditoriale de la documentation T2S

cf. lien sur le site BCE :

<https://www.ecb.europa.eu/paym/target/target-professional-use-documents-links/t2s/html/index.en.html>

3- DÉTAIL T2S-0807-SYS : AJOUT D'UN NOUVEAU CODE MOTIF « PATD » EN CAS D'ÉCART SUR L'INDICATEUR DE RÈGLEMENT PARTIEL

AVANT CETTE ÉVOLUTION :

T2S offre différentes fonctionnalités qui permettent d'améliorer l'efficacité du règlement pour les participants. Entre autres, T2S propose un processus de règlement partiel lorsque le règlement total n'est pas possible en raison d'un manque de titres.

Le règlement partiel des FoP (free of payment), DvP (delivery versus payment) et DwP (delivery with payment) n'a lieu que si les deux parties l'autorisent. Si la partie qui livre, autorise le règlement partiel, et que l'autre ne l'autorise pas, le règlement partiel est impossible et la partie qui livre n'en est pas informée. Ce manque d'information peut lui entraîner des pénalités (même si la contrepartie était en mesure de régler partiellement).

OBJECTIF DE CETTE CR :

- Signaler explicitement un échec de règlement partiel en raison d'un écart entre les indicateurs de règlement partiel des deux contreparties.
- Transparence, réduction des pénalités et meilleure résolution.

CONTENU :

Après une tentative de règlement, T2S signalera désormais explicitement lorsqu'un règlement partiel échoue parce que l'une des deux contreparties ne l'autorise pas.

Dans ce cas, T2S inclura le **nouveau code « PATD » (PArTial Differ)**

dans les champs Document/SciesSttlmTxStsAdvC/SttlmSts/Pdg/Rsn/Cd/Cd ou Document/SciesSttlmTxStsAdvC/SttlmSts/FIng/Rsn/Cd/Cd

des messages **sese.024** (securities settlement transaction status advice) et **semt.018** (securities transaction pending report) si souscrits par les participants avec le statut du règlement « PEND » (unsettled pending) ou « PENF » (unsettled failing).

3- DÉTAIL T2S-0809-SYS : ALIGNEMENT DES MESSAGES T2S AVEC LA VERSION ISO20022 MR 2020-2024

AVANT CETTE ÉVOLUTION :

T2S utilisait la version MR2019 de la norme ISO20022 de 2019.

OBJECTIF DE CETTE CR :

Alignement des messages T2S avec la version ISO20022 MR 2020-2024.

CONTENU :

- ✓ Migration des messages T2S et CoCo listés dans le tableau ci-après (note : parfois, seul le nom de version change. Tous les xsd sont disponibles sur le site MyStandards de SWIFT)
- ✓ Pas de changement de version pour les messages : admi.006.001.01, admi.007.001.01, camt.018.001.05, camt.019.001.07, reda.015.001.01, reda.016.001.01, reda.031.001.01, reda.042.001.01.
- ✓ Corrections supplémentaires :
 - **camt.019.001.07** : pas de changement de numéro de version mais alignement avec le standard ISO 20022 (cf. PBI-228952)
 - **BIC** : migration vers le nouveau format (cf. CR 1578 (ISO CR-0751)) → **[A-Z0-9]{4,4}[A-Z]{2,2}[A-Z0-9]{2,2}([A-Z0-9]{3,3}){0,1}** au lieu de **[A-Z]{6,6}[A-Z2-9][A-NP-Z0-9]([A-Z0-9]{3,3}){0,1}**
 - **Suppression du code BYIY** (buy in) dans les messages sese.023 (cf. CR 1640)
 - **Nouveau code NEGA** (new deal price value) dans les messages sese.023, semt.019, sese.025, sese.0280 (cf. CR 1658)
 - **Nouveau code BPSS** (settlement transaction condition) (cf. CR 1666 (ISO CR-0902))
 - **Nouveau code UDMS** (uncleared derivative margin segregation) dans les messages sese.023, mais traités par T2S (cf. CR 1786)



Annexe
T2S-0809-SYS

3- DÉTAIL T2S-0823-SYS : AJOUT D'INFORMATION DANS LES MESSAGES SESE.024 ET SEMT.18 EN CAS DE RÈGLEMENT PARTIEL

AVANT CETTE ÉVOLUTION :

T2S utilisait la version MR2019 de la norme ISO20022 de 2019.

Reporting non aligné ISO 20022 et difficile à exploiter :

- Aucun champ structuré dans le semt.018 (securities transaction pending report).
- Pour un règlement partiel, les codes « FUTU » (pending) et « CYCL » (failing) étaient utilisés et la quantité partiellement réglée était envoyée en texte libre sous PRQ/... dans le sese.024 (securities settlement transaction status advice).

OBJECTIF DE CETTE CR :

Avec l'unfreeze ISO (cf. slide 6, CR T2S-0809-SYS), les messages T2S peuvent être améliorés.

En particulier, cette change request T2S-0823 apporte de nouvelles informations dans le reporting associé aux demandes de règlement partiel (cf. CR001778).

CONTENU :

- Suppression du champ libre « Settlement Instruction Processing Additional Details » (/Document/SctiesSttlmTxStsAdvC/TxDtls/SttlmInstrPrCgAddtlDtls)
- **Nouveau code « PREL »** (Partial RELease/déblocage partiel) en tant que motif associé au statut de règlement « pending » (/Document/SctiesSttlmTxStsAdvC/SttlmSts/**Pdg**/Rsn/Cd/Cd) et « failing » (/Document/SctiesSttlmTxStsAdvC/SttlmSts/**Fing**/Rsn/Cd/Cd) dans les messages sese.024 et semt.018.
- **Nouveau champ « Partially release Quantity »** dans les messages sese.024 et semt.018
 - En unité (UNIT), dans Document/SctiesSttlmTxStsAdvC/TxDtls/PrtlyRlsdQty/Qty/Unit dans les sese.024 et semt.018.
 - En montant (FAMT, *face amount*), dans Document/SctiesSttlmTxStsAdvC/TxDtls/PrtlyRlsdQty/Qty/FaceAmt.

Note : la quantité *remaining on hold* n'est plus envoyée (car calculable).



3- DÉTAIL T2S-0824-SYS : AJOUT D'UNE RÉFÉRENCE DE CONTREPARTIE DANS LES MESSAGES CONTENANT UNE « MARKET INFRASTRUCTURE TRANSACTION IDENTIFICATION (MITI) »

AVANT CETTE ÉVOLUTION :

T2S utilisait la version MR2019 de la norme ISO20022 de 2019.

Reporting non aligné ISO 20022 :

- La référence « MITI » (market infrastructure transaction identification) de contrepartie n'est pas reporté dans un champ standard dédié.
- Les messages sese.024, sese.025, semt.017 et semt.018 ne contiennent pas cette référence.

OBJECTIF DE CETTE CR :

Avec l'unfreeze ISO (cf. slide 6, CR T2S-0809-SYS), les messages T2S peuvent être améliorés, de même que l'interopérabilité ISO15022 / ISO20022.

En particulier, cette CR ajoute un champ dédié pour reporter la référence "MITI" dans les messages sese.024, sese.025, semt.017 et semt.018 de T2S (cf. CR001798).

CONTENU :

- **Ajout de la référence MITI de la contrepartie dans le champ** CtrPtyMktInfrstrctrTxld **des messages sese.024, sese.025, semt.017 et semt.018**
- Le « MITI » contrepartie sera toujours présent dans sese.025 et semt.017, et présent dans sese.024 et semt.018 seulement après matching.des instructions

Note : la reference MITI, déjà présente dans le champ « Prcgld » (Processing Identification), sera conservée pour limiter l'impact. Ainsi, la reference MITI sera présente à deux emplacements.



3- DÉTAIL T2S-0825-SYS : MISE À NIVEAU DU FORMAT DES RÉFÉRENCES SUR LE COLLATÉRAL DANS LES MESSAGES SESE.024, SESE.025, SEMT.017, SEMT.018

AVANT CETTE ÉVOLUTION :

T2S utilisait la version MR2019 de la norme ISO20022 de 2019.

Reporting non aligné ISO 20022 :

- Les références de collatéral existent uniquement dans le sese.023 mais ne sont pas conformes ISO15022.
- Format Max35Text non compatible. Non stockées, non mappées, non traitées par T2S. Non présentes dans les autres messages T2S.

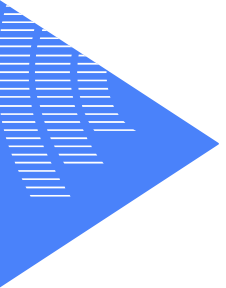
OBJECTIF DE CETTE CR :

Avec l'unfreeze ISO (cf. slide 6, CR T2S-0809-SYS), les messages T2S peuvent être améliorés, de même que l'interopérabilité ISO15022 / ISO20022.

En particulier, cette CR vise à aligner et harmoniser les références de collatéral dans les messages sese.023 (cf. ISO CR000445 et ISO CR001804).

CONTENU :

- Dans le sese.023, alignement des 4 références « Client Collateral Instruction Identification », « Client Triparty Collateral Transaction Identification », « Triparty Agent Service Provider Collateral Transaction Identification », « Triparty Agent Service Provider Collateral Instruction Identification » avec le format ISO15022 (1–16 caractères + pattern spécifique).
- Ajout de ces 4 références dans les messages : sese.024, sese.025, semt.017, semt.018.



3- DÉTAIL T2S-0839-SYS : AMÉLIORATION DU REBUILD ET DU RETRAITEMENT DES INSTRUCTIONS DANS LE CADRE DE LA T2S RECOVERY

AVANT CETTE ÉVOLUTION :

L'évolution T2S-0774 sur le T2S recovery (juin 2025) vise à reconstruire T2S après un incident ou cyber-attaque, à partir d'un snapshot de la veille + Rebuild sur la base des messages de confirmations de règlement par les NSP puis reprocess des instructions en attente de règlement ou en cours de modification.

Mais le retraitement des instructions ne garantit ni le bon ordre de traitement des maintenance instructions et donc la cohérence des instructions au statut « on-hold », entraînant des écarts et de nombreuses opérations manuelles à effectuer par les CSD.

OBJECTIF DE CETTE CR (qui ne concerne pas les participants à ce stade) :

Cette CR vise à améliorer la « T2S Recovery » en fiabilisant la reconstruction des instructions au statut « on-hold » et en réordonnant les instructions de maintenance d'après leur date de création, afin de réduire les écarts et les potentiels erreurs après incident et de limiter les réparations manuelles.



3- DÉTAIL T2S-0863-SYS : MISE À JOUR ÉDITORIALE DE LA DOCUMENTATION T2S

AVANT CETTE ÉVOLUTION :

Avant la CR-863, certaines listes de codes ISO 20022 figurant dans la documentation T2S étaient incomplètes ou obsolètes. Des codes pourtant valides dans les standards ISO n'étaient pas explicitement mentionnés, créant un décalage entre la documentation T2S et les référentiels officiels, sans pour autant impacter le fonctionnement applicatif.

OBJECTIF DE CETTE CR:

Cette CR vise à corriger et aligner la documentation T2S (notamment les UDFS) avec les référentiels ISO 20022 effectivement applicables. Il s'agit d'une CR éditoriale, sans impact fonctionnel, destinée à garantir la cohérence documentaire et éviter toute ambiguïté pour les acteurs du marché.

La documentation est corrigée afin d'intégrer les codes ISO manquants (par exemple le code CCPC – CCP Collateral) et d'assurer un alignement complet avec les standards ISO 20022 et les releases T2S à venir.

Elle comprend également la mise à jour des UDFS et UHB dans le cadre de la livraison de certains correctifs entraînant un changement dans les business rules et/ou les écrans.

CONTACTS

SERI (Service des règlements interbancaires)

Chef de service et adjointe : Antoine KAH, Chloé TERRIER

➤ **ST2BF (Support TARGET2 Banque de France) :**

Responsable et adjointe : Vanessa GOHIER, Hajer MOURALI

- PROD : support-target@banque-france.fr, 01 42 97 79 00 // 01 42 92 96 73
- TEST : test-support-target@banque-france.fr, 01 42 97 79 88

➤ **SAR (Section Administration des comptes et des Référentiels) :**

Responsable et adjoint : Katia CANCHES, Axel PETITPREZ

- PROD & TEST : referentiel-target@banque-france.fr, 01 42 92 24 82



STABILITÉ
FINANCIÈRE
ET OPÉRATIONS